

Bilatérales: arrêtons le théâtre

L'ENJEU DES ACCORDS passés avec l'Union européenne est majeur. La négociation a été bien menée, étant admis que l'UE ne fait pas de cadeaux et n'a pas à nous en faire. Un refus ne renverrait pas à l'espoir d'une meilleure copie, il nous condamnerait à un isolationnisme asphyxiant et anémiant. Un « non » ne serait donc pas une manière originale de cultiver égoïstement notre

quant à soi; nous nous condamnerions nous-mêmes à sortir de l'espace du jeu communautaire. Cet enjeu est si vivement ressenti qu'une majorité de l'opinion est persuadée qu'il faudra, après la défaite de l'EEE devant le peuple et les cantons, mener victorieusement cette nouvelle bataille. Or rien de tel ne se produira. L'accord ne sera pas soumis obligatoirement au peuple et aux cantons. La Constitution est formelle sur ce point. N'est soumise à ce vote

que l'« adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales » (art. 40). Il n'y aura donc ni vote obligatoire, ni majorité des cantons requise. L'article 141 s'appliquera, et, soit en raison de la nature du traité, soit par décision de l'Assemblée fédérale, le référendum ne pourra être que facultatif.

D'autre part il est exclu, pour des raisons évidentes de droit,

de faire de l'accord bilatéral lui-même, de l'adaptation de la législation suisse et des mesures d'accompagnement un seul paquet, voté en bloc par les Chambres et soumis comme tel au référendum facultatif. Chaque objet devra être traité pour lui-même. En conséquence le ou les référendums ne pourront viser que la tête, autrement dit l'accord bilatéral lui-même dont tout dépend, ou telle ou telle mesure d'accompagnement. Attaquer l'accord lui-même, quelle responsabilité politique! S'en prendre seulement à une mesure particulière, jugée par exemple insuffisante, c'est

*Le débat
parlementaire verra
les positions
s'affirmer. Mais
il ne faut pas faire
la courte échelle à
ceux qui rêvent
qu'un référendum
s'en prenne à l'accord
lui-même*

accepter que le reste de l'ensemble soit définitivement sous toit et qu'il n'y ait pas de mesure d'accompagnement, du moins jusqu'à acceptation éventuelle, très éventuelle, d'une meilleure copie.

Cette situation crée une nervosité où se mélangent la défense

d'intérêts légitimes, les menaces et le bluff. Cette phase doit arriver à son terme. Certes le débat parlementaire verra naturellement les positions s'affirmer, mais que ce soit dans les limites du compromis bien pesé! Car il ne faut pas faire la courte échelle à ceux qui rêvent qu'un référendum s'en prenne à l'accord lui-même. Ne plus perdre de vue désormais l'enjeu majeur: le refus de l'isolationnisme. AG

Le palmarès des bons placements

Ethos, la Fondation suisse d'investissement pour un développement durable, à laquelle collabora le regretté Pier Luigi Giovannini, propose de gérer les fonds des caisses de pension selon des critères éthiques. Elle vient de publier un petit guide, qui dresse le palmarès des entreprises suisses les plus respectueuses des conditions sociales et environnementales.

LA FONDATION SUISSE d'investissement pour un développement durable est certainement une des initiatives financières les plus intéressantes de ces dernières années en Suisse romande. Elle a été créée en février 1997 par deux caisses de pension, celle de l'administration cantonale genevoise et celle du bâtiment, toujours à Genève.

Cette fondation gère quatre fonds d'investissement, sous le nom de «Ethos», pour le compte de ces caisses de pension. Les titres sont choisis selon la contribution des entreprises à un développement durable. Mais ces fonds d'investissement sont basés sur un fort principe de réalité. Il s'agit après tout de l'argent des assurés. La première sélection se fait exclusivement sur la solidité financière de la société, la rentabilité de ses fonds propres et sa transparence comptable. Le long terme et la qualité de l'information sont donc privilégiés. Une seconde évaluation porte ensuite sur ce que la fondation a baptisé la «durabilité sociale et environnementale».

Des notes aux entreprises

Le domaine social concerne les relations de l'entreprise avec ses clients, ses fournisseurs, son personnel, ses actionnaires. L'examen porte par exemple sur l'information interne ou l'attitude à l'égard des collaborateurs. Pour l'environnement, ce sont les processus de production et de gestion qui seront examinés, ainsi que l'impact des activités et des produits fabriqués.

Ces évaluations se traduisent par des notes attribuées aux entreprises. Naturellement ces investigations se basent souvent sur des documents extérieurs ou des publications. Les grandes sociétés ne sont guère enclines à ouvrir leurs portes pour ce type d'enquête. La fondation vient de publier un *Guide Ethos des entreprises** qui ne manque pas d'intérêt. Presque toutes les grandes sociétés helvétiques figurent parmi les vingt-quatre qui ont été notées.

La palme revient à Swiss Re, que l'on appelait autrefois la Rück. La deuxième position est occupée par Swisscom devant, ex aequo, Sika Finanz, Bobst et Zellweger. Le bonnet d'âne est porté par Jelmoli, mais la SGA et Roche sont de solides avant-derniers!

Swiss Re, deuxième réassureur mondial derrière München Re, reçoit tous les éloges pour son engagement en faveur de l'environnement, la gestion énergétique de son parc immobilier et son engagement en faveur de l'écologie de bureau, autrement dit des mesures sur le lieu de travail. Dans le domaine social, l'entreprise a une politique active de promotion des femmes. Elle encourage la participation de ses collaborateurs à la vie politique. Bref, un petit paradis selon la fondation Ethos.

Le rang occupé par Swisscom ne surprend pas. L'extrême visibilité publique et politique de l'ancienne régie le contraint à un gros effort dans ces différents domaines. Le plan actuel de réduction du personnel est salué par Ethos qui considère l'excellence des mesures d'accompagnement. La présence de Sika Finanz, Bobst et Zellweger dans ce palmarès est plus intéressante.

Les têtes de liste

Ces trois entreprises ont des points communs. Elles ont entre quatre et cinq mille collaborateurs et sont toutes les trois des leaders mondiaux dans leur secteur. Sika fabrique des colles, des mastics et des sols industriels; Bobst est le numéro un des machines d'emballage et Zellweger est actif dans la ventilation, l'air conditionné et les systèmes d'analyse d'eau et de gaz. Ces sociétés ont sans doute la bonne taille pour être en mesure d'investir rapidement dans le domaine social et dans l'écologie, si cela se révèle un atout sur leurs marchés. Elles ne sont pas assez grandes pour être ralenties par des processus de décisions trop lourds, et en même temps suffisamment importantes pour pouvoir dégager des moyens substantiels lorsque cela se révèle nécessaire.

Si l'on prend uniquement le critère environnemental en négligeant le social, l'UBS et le Crédit Suisse occupent la seconde place juste derrière Swiss Re. Il est en effet probablement plus facile de respecter des normes écologiques pour gérer des bâtiments administratifs que pour fabriquer de la colle... jg

*Fondation suisse d'investissement pour un développement durable, *Guide Ethos des entreprises*, mars 1999, Place Cornavin 2, Case 1471, 1211 Genève 1.

L'Europe se bat, la Suisse subit

L'Europe, qui a banni les hormones de croissance dans ses élevages, frappe d'embargo le bœuf américain gonflé aux hormones. La guerre est déclarée entre Bruxelles et Washington au sein de l'Organisation mondiale du commerce. La Suisse, qui interdit également les hormones, préfère tolérer les importations. Pour ne pas indisposer la puissante Amérique.

LE BŒUF AUX hormones est une querelle vieille de plus de dix ans. Elle a débuté le jour où Bruxelles a décidé d'interdire les hormones de croissance dans l'alimentation animale. L'Europe connaissait alors d'importants excédents de viande bovine. L'interdiction du dopage avait le double avantage de freiner la production et de faire plaisir aux consommateurs méfiants à l'égard d'une viande artificiellement gonflée. Logique avec sa décision, Bruxelles interdisait parallèlement l'importation de bœuf aux hormones, notamment en provenance des États-Unis.

D'interdiction en rétorsion

Mécontents, les Américains ont riposté à coup d'expertises scientifiques. Pour eux, la viande d'animaux engraisés aux hormones ne présente aucun danger pour les consommateurs. Dès lors, l'interdiction d'importation d'une viande parfaitement saine n'est qu'une vulgaire mesure de protection commerciale. Les nouvelles règles du commerce international introduites en 1995 ont permis à Washington d'attaquer Bruxelles pour entrave aux échanges. L'OMC a donné provisoirement raison aux Américains, mais a accordé à Bruxelles un délai pour apporter la preuve scientifique des dangers de la viande aux hormones. Le délai est maintenant échu. Sur la base d'expertises encore provisoires, les Européens affirment détenir des preuves du risque cancérigène de la viande aux hormones. Bruxelles maintient donc son embargo. Washington conteste ces conclusions et promet, en guise de rétorsion, de fermer ses frontières à toute une série de produits européens. Nous en sommes là.

Ambiguïté helvétique

Plus rigoureuse que l'Europe, la Suisse a banni les hormones de croissance depuis plus de trente ans. Le scandale des poulets aux hormones éclatait

dans les années soixante. C'est l'époque où l'on découvrait les miracles de l'élevage intensif. Et ses graves abus. Les éleveurs implantaient dans le cou des poulets des doses massives d'hormones qui se retrouvaient dans l'assiette des consommateurs. Avec, semble-t-il, de bizarres conséquences, comme la croissance des seins des consommateurs mâles trop amateurs de poulets! Par prudence, Berne décrétait alors l'interdiction totale des hormones dans l'élevage, aussi bien en injection directe que dans les aliments du bétail. Mais par une autre prudence, de nature commerciale, la Suisse renonçait à interdire l'importation de viande aux hormones. Situation ambiguë. La viande étrangère aux hormones semblait donc moins suspecte que la suisse!

La législation est la même depuis trente ans. Et Berne ne voit pas de raison d'en changer. Les experts fédéraux semblent convaincus, comme les Américains, que l'adjonction d'hormones dans l'alimentation du bétail ne laisse aucune trace dans la viande. On pourrait donc, sans danger pour la santé humaine, lever l'interdiction décrétée dans les années soixante. Mais ce serait soulever une vague de protestation des consommateurs et autres écologistes. En revanche, rien n'impose, pour la Berne officielle, de suivre l'Europe dans son bras de fer avec les États-Unis. Ce serait ouvrir sans raison la porte aux rétorsions économiques.

Menace de boycottage

L'actualité du conflit sur le bœuf aux hormones réveille cependant de vieilles rancœurs. Les producteurs de bétail de boucherie de la Suisse romande demandent à Berne d'interdire la scandaleuse importation de viande aux hormones qui fait une concurrence déloyale à la production suisse privée de l'avantage des incitateurs de croissance. De leur côté, les organisations de consommateurs exigent que l'on applique le principe de précaution. Puis-

qu'il y a controverse entre les scientifiques européens et américains, il faut éclairer le choix des consommateurs et exiger un étiquetage clair avec l'indication de provenance et la mention expresse «garantie sans hormone de croissance». Si elles n'obtiennent pas satisfaction, les organisations de consommateurs menacent de lancer une consigne de boycottage du bœuf américain. Avec la bénédiction des agriculteurs suisses. *at*

PASTICHE

La gauche épinglée

LA DISTINCTION, C'EST d'abord un esprit frondeur, un peu potache, qui mêle de fidèles rendez-vous – le (trop) long feuilleton sur l'Afghanistan, l'excellente série de dessins d'Henri Meier – beaucoup de bons mots, de vraies critiques littéraires et de faux courriers de lecteurs, une revue «interactive» où des personnalités du microcosme local sont régulièrement épinglées au grand plaisir des proches qui les ont dénoncées.

Dans le numéro du mois de mai, *La Distinction* a inséré dans ses pages un pastiche du journal de la commune de Lausanne. *Journal comme la lune* ressemble à s'y méprendre à son modèle distribué à tous les habitantes et habitants de Lausanne: même logo, mêmes couleurs, mêmes rubriques. Sauf que les photos sont trafiquées, les textes modifiés et les personnalités politiques joyeusement brocardées.

La Municipalité lausannoise en prend plein les dents, surtout le popiste Bernard Métraux, responsable du dicastère audacieusement rebaptisé «Sécurité publique et affaires sportives».

Un journal qui célèbre, avec une épine plutôt qu'avec une rose, les dix ans de la majorité de gauche et écologiste à Lausanne. *gs*

Journal comme la lune, de Lausanne-corruption-olympique, supplément de *La Distinction*, numéro 71, cp 465, 1000 Lausanne 9.

Les universités suisses ont peu

Réaménager le paysage universitaire est-il aujourd'hui possible?

Une protéine anti-changement a-t-elle contaminé les universités suisses?

Explications et commentaires, des projets du conseiller fédéral Tschudi aux nouvelles perspectives proposées par le secrétaire d'État Charles Kleiber.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF, et en particulier le système universitaire suisse, secrètent-ils une «protéine» anti-changement dès lors qu'ils se trouvent confrontés au changement? L'histoire mouvementée et difficile des réformes dans le domaine de la formation semble confirmer cette hypothèse organiciste. Cette crainte face à l'innovation n'habite pourtant pas les autorités fédérales et cantonales qui préparent depuis cinq ans la réforme de l'Université.

Décisions politiques

Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des États a pris deux décisions essentielles pour le futur paysage universitaire suisse. Il a d'une part accepté à l'unanimité un Arrêté fédéral sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, arrêté largement inspiré par les propositions de réforme du secrétaire d'État Charles Kleiber. Et d'autre part, il a adopté une motion chargeant le Conseil fédéral de préparer un article constitutionnel sur l'enseignement supérieur: à l'avenir, la Confédération doit être compétente pour conduire avec les cantons une politique globale de l'enseignement supérieur et élaborer des règles obligatoires pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Aux yeux des sénateurs, c'est ainsi la seule façon de mettre enfin de l'ordre dans un paysage universitaire suisse éclaté. Mais c'est aussi prendre le risque de déclencher cette fameuse «protéine» anti-réforme et de faire renaître la grande peur du bailli fédéral qui, jusqu'à présent, a fait obstacle à toutes les tentatives de coordination par l'État central.

Cette mise en ordre du paysage universitaire suisse est-elle aujourd'hui souhaitable, réalisable, voire un jour applicable? Trois éclairages pour tenter une réponse.

La toile de fond du système éducatif en Suisse

Les systèmes éducatifs en Suisse sont le lieu de prédilection et d'épanouissement du fédéralisme. Il est manifeste que la régulation de l'éducation doit être fortement immergée dans les identités culturelles cantonales et locales.

Nulle part plus qu'ici le principe de proximité ne trouve sa légitimité et n'étend son influence protectrice, confortant au passage la souveraineté cantonale dans cette matière. Il n'est d'ailleurs pas contestable que le «rapport pédagogique», surtout s'il se réfère à un principe universel, doit s'enraciner dans un milieu très local.

Cela dit, la recherche d'une forte insertion de proximité n'exclut pas, au contraire, que des efforts de régulation soient déployés au plan supérieur, par exemple fédéral, voire aujourd'hui européen, pour organiser la promotion des minorités ou des exclus du système éducatif.

Cette identité locale des systèmes éducatifs a son prolongement dans le domaine de l'enseignement supérieur. École polytechnique et Université fédérale figuraient au programme des pères fondateurs de 1848. Mais si la première a vu le jour, la création de la seconde s'est heurtée à l'opposition des cantons qui, au courant du siècle, se sont dotés d'institutions propres, souvent héritières d'académies anciennes, étroitement liées à leur histoire. La loi créant l'Université suisse ne passera donc pas le cap du Conseil des États en 1854. Vingt ans plus tard, la nouvelle Constitution fédérale se contentera de laisser à l'État central la possibilité de créer sa propre université et de subventionner celles des cantons. Ce consensus autour du rôle effacé de la Confédération se prolongera jusqu'en 1972.

La tentative de réforme constitutionnelle de Hans-Peter Tschudi, en 1973

Le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi propose en 1972 une révision constitutionnelle visant à reconnaître un droit à l'éducation, tâche commune de la Confédération et des cantons. Le projet est accepté par une majorité populaire mais repoussé par une majorité des cantons. Si la Suisse urbaine pouvait se résoudre à cette intervention fédérale, la Suisse fédéraliste n'acceptait pas de s'y rallier. *Domaine public* (n° 218 du 8 mars 1973) analysait alors le résultat du scrutin: «Comme en 1872 et 1882, la Suisse romande a voté, sauf Genève, le Jura et Fribourg, contre l'État central. Réflexe cantonal bien connu, [...] la réponse demeure intéressante. Elle prouve que la droite

lu changement. À tort.

ne s'est pas trompée sur le caractère de classe de la question scolaire.»

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus guère ce caractère de classe mais la nécessité de trouver une régulation compatible avec d'autres systèmes européens.

Remettre l'ouvrage sur le métier

Le Conseil des États demande donc à la Confédération de modifier le partage des compétences entre Confédération et cantons dans le domaine de l'enseignement supérieur. Mais, prudent, il donne huit ans à l'administration fédérale pour exécuter son devoir à domicile.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les urnes au féminin

IL Y A BIENTÔT trente ans, les femmes obtenaient le droit de vote au niveau fédéral. Mais elles n'ont pas manifesté d'emblée un intérêt marqué pour la chose politique: en 1971, le taux de participation des citoyennes restait inférieur de 25 points à celui des hommes. Aux dernières élections fédérales, la différence n'était plus que de sept points. En Suisse comme ailleurs, on observe une convergence dans la participation, moins prononcée pourtant qu'en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, pays dans lesquels le sexe ne joue plus aucun rôle dans le comportement électoral.

Lorsque les femmes manifestent un niveau de connaissance équivalent à celui des hommes – ce que les politologues désignent par facteurs cognitifs: intérêt pour la politique, connaissance des institutions, préférence partisane, niveau d'information –, elles participent autant que les citoyens.

Par contre certains facteurs socio-démographiques contribuent à l'abstention des femmes. On sait que l'insertion professionnelle favorise l'intégration politique et partant la participation électorale. Tel n'est pas le cas pour les femmes: ces dernières, si elles sont actives professionnellement à temps plein, participent moins que la moyenne, quels que soient leur état-

En 1972, Hans-Peter Tschudi réagissait à la formidable poussée démographique des jeunes générations dont les revendications avaient retenti en 1968. Quelle peut être aujourd'hui l'inspiration du législateur et de l'administration? La brochure du secrétaire d'État Kleiber intitulée *Pour l'Université* répond largement à cette question (lire à ce propos DP n°s 1368 et 1381). Pour le patron de la science et de la recherche, «la mise en mouvement d'une structure hyperstable ne peut venir que de l'extérieur». Pour concilier tradition et innovation, Kleiber imagine un nouveau modèle de «gouvernance» des universités qui laisse une large place au contrat de prestation.

civil, leur niveau de revenu et de formation. La réponse à cette énigme? Probablement le fait que les conditions socio-économiques ne sont pas adaptées aux besoins des femmes actives, plus particulièrement lorsqu'elles ont à assumer des charges familiales. L'intérêt pour la politique exige du temps.

Interrogées sur les motifs de leur abstention, les femmes déclarent ne pas connaître suffisamment les candidats et avoir peine à se décider face à la complexité du choix. Alors que les hommes affirment plus crûment ne pas y voir leur intérêt.

Nous sommes bien sûr curieux de voir si les prochaines élections révéleront une convergence accrue du comportement des citoyennes et des citoyens ou si des différences subsisteront. Mais d'ores et déjà ces informations, tirées de l'analyse des élections de 1995, devraient inciter les partis politiques à réfléchir sur les moyens de mieux mobiliser l'électorat féminin et à ne pas se contenter de faire une place aux femmes sur les listes de candidatures. *jd*

Source: *Schweizer Wahlen 1995*, Paul Haupt Verlag, Bern 1998.

Cette étude présente les résultats d'une enquête réalisée sur un échantillon de 7500 personnes après les dernières élections fédérales.

Le contrat de prestation est l'instrument idéal pour permettre aux acteurs internes (les professeurs et la communauté universitaire) et externes (les autorités cantonales et fédérales) de se retrouver, dans la transparence, sur la même ligne d'arrivée. Il permet de combattre cette fameuse protéine anti-changement et surtout de concilier des stratégies initiées par plusieurs acteurs, retrouvant des critères de performance et de qualité pluralistes.

Par contre le contrat de prestation, parce qu'il autonomise les acteurs principaux, distend les rapports entre l'université et son canton-site. Le principe d'identification des élites cantonales à leur université a bel et bien disparu. Le contrat de prestation, qui privilégie l'efficacité et l'efficacé, enterre les monopoles d'origine cantonale.

La réforme constitutionnelle qui s'annonce, si elle poursuit dans cette direction, consacra certes la victoire d'une université décentralisée, mais plus du tout cantonale. *jd*

Pistes

DANS UNE BOUQUINERIE, j'ai acheté *D'Helvetischer Almanach für das Jahr 1800*. Il s'agit d'une reproduction effectuée en 1983 dans l'ex-RFA.

Première constatation: il n'est pas nécessaire de se poser la question du passage au troisième millénaire si on se contente du calendrier républicain.

Ensuite: étonnement à la lecture de la chronique de l'année 1799. Considérons la période du 24 mai au 10 juin. C'est une succession d'informations sur les combats en cours en Argovie, au Tessin, dans les Grisons, dans les cantons d'Uri, de Zurich, dans le Haut-Valais. Les quelques nouvelles politiques concernent le départ de Lucerne pour Berne du Gouvernement helvétique, l'emprunt forcé imposé aux communes et la décision sur le mode de tirage au sort des membres du directoire appelés à se retirer.

Comment doit-on découvrir le passé? Par les événements ou par la synthèse des livres d'histoire? *cff*

Contre le politiquement correct, contre le politiquement incorrect

Par Jean-Yves Pidoux, professeur assistant de sociologie à l'Université de Lausanne

Un commentateur sportif traite un footballeur serbe de « nettoyeur technique ». Peut-on s'en indigner ?

SI JE NE me trompe pas, le langage politiquement correct est lié au refus de classer hiérarchiquement les différences: alors que domine la plus implacable des concurrences, ce vocabulaire bien intentionné a voulu montrer que les perdants de la vie sociale, économique, culturelle ne sont pas déficients, mais différents. Il s'est fait fort de transformer en une spécificité positive ce que le sens commun (officiel ou vulgaire) considérait comme un handicap. Curieux mélange de démocratie et de paternalisme: toutes sortes de groupes ont le droit d'être reconnus comme des minorités « tout aussi bien » que les gens « normaux ».

De l'hypocrisie à l'insulte

Le problème est réel, il est sérieux: il vaut la peine de s'interroger sur les dénigrement contenus dans le langage courant. Toutefois, expression d'une sensibilité linguistique pétrie de bonnes intentions, le lexique politiquement correct oublie que la différence est presque toujours classée en plus ou en moins, construite comme une déficience ou une déviance: les normes et le pouvoir existent, et il ne suffit pas de les exorciser de manière seulement lexicale. Comme si une formulation lénifiante des différences allait les rendre moins éprouvantes pour ceux qui, le plus souvent, les subissent effectivement comme des handicaps, des manques! Le politiquement correct s'avère être, sous couvert d'esprit de mesure ou d'équité, de la consolation bien convenable qui dissimule que ce monde n'est nullement gouverné par la mesure ou l'équité. Il est reconnaissance masquée de la référence et de la puissance, il est aveu par préterition que ceux que des expressions niaises s'évertuent à ne pas dévaloriser sont bel et bien dominés (socialement, culturellement, symboliquement).

On pourrait en rester là, et souhaiter le déclin de cette pratique linguistique hypo-

crité. Mais voilà que l'étiquette « politiquement correct » a connu une redoutable fortune: elle devient désormais une injure. Non seulement ce qui est politiquement correct est considéré comme ridicule, mais seul ce qui est politiquement incorrect semble trouver grâce aux yeux de certains commentateurs de la vie publique.

Certes, le politiquement incorrect a toujours eu une place importante dans les débats: dans l'espace francophone en tout cas, la presse satirique, les publications grinçantes sont des canaux très importants de l'esprit critique. Mais c'est la lutte autour de l'expression qui m'intéresse ici; or les détracteurs du politiquement correct font exactement comme ses chantres: accoler l'étiquette « politiquement correct » à tout ce qui leur déplaît est désormais l'argument de ceux qui n'ont pas d'autre argument à faire valoir que celui de l'apparence terminologique – ou comme si cette correction politique était de pure façade rhétorique, et que l'attitude contraire était donc, elle, pratiquement correcte. C'est, du point de vue logique, aller trop vite en besogne.

Trois exemples

Ainsi d'une expression d'une remarquable stupidité parue dans un récent commentaire sportif: un journaliste relatait les hauts faits d'un footballeur serbe, en louant ses qualités de « nettoyeur technique ». M'indignant de ce jeu de mots, je me suis vu suspecter d'être « politiquement correct ». De même, j'ai surpris une conversation où une femme critiquait avec mesure l'auteur d'un récent mini-scandale médiatique romand (il s'agissait de lettres fictives entre les deux candidates démocrates chrétiennes au Conseil fédéral); son interlocuteur – travaillant d'ailleurs lui aussi dans le monde des médias – reprochait à la critique de faire le lit du politiquement correct. Et le terme passe des discours aux pratiques: récemment, un représentant des automobilistes français se lamentait à la radio du triomphe du politiquement correct, responsable selon lui de l'introduction dans la loi d'un nouveau délit, celui de très grande vitesse. Comme s'il était politiquement incorrect, et donc moralement justifié, de mettre en danger des vies en dépassant de plus de cinquante

kilomètres à l'heure les vitesses autorisées!

Un prêt à penser

Ne pas correspondre à l'étiquette honnie, c'est obtenir un blanc-seing pour n'importe quelle transgression (dans le vocabulaire, dans les actes), que celle-ci travaille à l'élucidation ou à l'occultation. L'étendard de la lutte contre le politiquement correct permet de tout couvrir, depuis l'humour corrosif et salutaire jusque, malheureusement, aux mots d'esprit graveleux, aux rapprochements douteux, aux arguments spécieux, au cynisme primaire, voire à la hargne raciste ou sexiste – je ne serais pas surpris que les thuriféraires de l'extrême droite usent de cette ressource argumentative pour contrer leurs opposants s'indignant d'affirmations sur les détails de l'histoire.

L'opposition au politiquement correct est devenue une forme inexpugnable de prêt-à-penser. Au moins les chantres du politiquement correct avaient-ils une certaine sensibilité linguistique et sociale – même si elle restait mièvre et bien-pensante, et finissait par justifier ce qu'elle prétend condamner. Ils voyaient que la langue façonne aussi la réalité, et qu'agir sur le langage et les représentations qu'il véhicule est aussi une forme de lutte politique. Les détracteurs du politiquement correct, eux, se rengorgent de pouvoir mépriser la recherche candide de la vérité et de l'équité. L'anti-moralisme prouve, une fois de plus, qu'il est une espèce particulièrement médiocre de moralisme. ■

Médias

« Nous nous serions volontiers intéressés au *Journal de Genève*, si nous en avions encore eu la possibilité », a déclaré Jean-Marie Colombani, directeur du journal *Le Monde*, lors d'un exposé donné mardi 4 mai au Club suisse de la presse à Genève. Et d'ajouter que « d'ailleurs, vu l'avancement des négociations avec Edipresse, tout était joué avant même que la question n'ait été débattue sur la place publique ».

se

Au-delà des diplômes, les compétences

À travers le monde, la créativité, l'imagination et l'adaptabilité prennent une place déterminante dans la compétitivité des pays. Qu'elles soient riches ou en développement, les sociétés qui resteront dans la course sont celles qui sauront le mieux inciter leur population à élever son niveau de connaissance et de savoir faire, de savoirs actifs conduisant à l'innovation technologique, économique et sociale.

UN CONSTAT D'ABORD: ce qui se développe en Europe, ce n'est pas le plein emploi, mais le travail indépendant et l'emploi partiel; l'antidote au chômage est alors la mobilité, la capacité d'anticiper et d'avoir des activités plurielles. En corollaire, la nécessité d'apprendre tout au long de la vie – une exigence qui relève, avant tout, de la responsabilité de chacun. Les systèmes formels d'éducation peuvent-ils seuls répondre à cet impératif? La réflexion sur la compétence et les moyens de l'accréditer devient nécessaire, dans un monde où (peut-être) les entreprises vont ressembler à des universités (au siège de Microsoft, deux cents professeurs d'informatique sont déjà engagés), et où les universités devront être adaptées (ou adaptables), comme des entreprises, à une demande complexe.

L'accréditation des compétences

Que chacun soit encouragé à développer ses compétences sur des savoirs fondamentaux ou professionnels particuliers: la connaissance d'une langue, un certain niveau en mathématiques, en comptabilité, l'appropriation d'un système de traitement de texte. Et que

«**S**I L'EUROPE, AVEC la Méditerranée, n'avance pas, on utilisera ici des produits qui viendront d'une autre partie du monde et qui viendront tout seuls. Il se passera ce qui s'est passé avec le TOEFL. Il y a vingt-cinq ans, si vous parliez du TOEFL, on vous répondait que c'est une horreur d'apprendre l'anglais autrement qu'en lisant Shakespeare. Or, depuis cinq ans, il y a un diplôme français qui prépare au TOEFL».

J.F. Reiffers, Professeur à l'Université de la Méditerranée, Marseille.

chacun puisse faire valider ses compétences. Dans le jargon, la vérification d'un ensemble de connaissances est une certification (par exemple un diplôme), et la reconnaissance d'un ensemble de compétences, une accréditation. L'accréditation revient à tirer tout le bénéfice possible de ces parcours flexibles et individualisés de la connaissance.

Le projet d'accréditation considère la compétence comme un attribut privé, et insiste sur le développement de cette compétence individuelle. Le projet distingue une chronologie: j'acquiers une compétence, je la fais valider, et la reconnaissance sociale ne se fait qu'après, sur le terrain. La compétence est décomposable; cet attribut privé se développe par unités de savoir. Cette modularité permet à toute personne de s'évaluer à différents moments de sa vie: les compétences en mathématiques ou en anglais ne constituent pas un tout indissociable, elles peuvent être découpées en sous-ensembles autonomes ayant une double pertinence au regard des milieux académiques et des milieux professionnels.

Un exemple concret: le permis de conduire informatique

Né en 1991 en Finlande, puis validé par le Conseil Européen des Associations de Professionnels de l'Informatique, le permis de conduire informatique européen (ECDL) est un ensemble d'autoapprentissage de six modules pratiques (la gestion de documents, le traitement de texte, les tableurs, les bases de données, les outils de présentation, le courrier électronique et la navigation web). Le permis est régi par une fondation sise à Dublin, qui accrédite en particulier tous les centres pouvant distribuer le produit; il y a huit cents centres accrédités en Suède (chiffres de 98), pays où ABB,

par exemple, fait passer ce test à tout son personnel. La carte d'aptitude est délivrée au départ du processus (75 fr.); elle se remplit module par module. C'est un permis européen, reconnu partout. Lorsque le candidat échoue à un module, il n'y a pas de sanction – c'est un signal d'améliorations à faire, le *life-long learning*. Après dix-huit mois, 450 000 tests avaient déjà été passés en Europe. D'autres initiatives d'accréditation de compétences portent sur l'anglais, les mathématiques, la biologie.

Enjeux et perspectives

Derrière l'accréditation des compétences il y a un enjeu de pouvoir entre les branches professionnelles, les institutions éducatives, les entreprises, les syndicats patronaux, les syndicats ouvriers. Si on ne se met pas d'accord sur les processus d'accréditation – une agence européenne par exemple – l'évolution la plus probable sera la multiplication des diplômes, résultat dramatique car il créera de nouvelles barrières à l'entrée dans nombre de professions. *ge*

L'accréditation des compétences dans la société cognitive, Institut de la Méditerranée, Editions de l'Aube, 1998.

Pour le permis de conduire informatique européen: <http://www.cs.tcd.ie/ECDL/>.

Médias

COUPE DE TONNERRE à Zurich. L'hebdomadaire gratuit *Züri-Woche* cesse de paraître. Lancé en 1982 lors de la disparition du *Züri-Leu* pour lutter contre le *TagesAnzeiger* considéré comme trop à gauche, il appartenait pour moitié à l'importateur de voitures et conseiller national Walter Frey. *cfp*

Prix Dentan: aux *Prétendants*, de Claude Darbellay

Le Prix Michel-Dentan 1999 a été remis le 22 avril dernier à Claude Darbellay pour Les Prétendants.

A PREMIÈRE VUE, les prétendants qui donnent leur titre au deuxième roman de Claude Darbellay ne prétendent à rien de particulièrement extraordinaire: ils veulent aller de l'«autre côté», dans un monde où tout, s'imaginent-ils, ne serait qu'«ordre et beauté». Pourquoi donc ce rêve, qu'un tirage au sort permet à quelques-uns de tenter, serait-il prétentieux? Ceux qui ont lu d'autres textes de Darbellay, *L'Ile*, par exemple, ou *Le Ciel plié*, connaissent la réponse. C'est parce que les sociétés oppressives que Darbellay invente de livre en livre sont sans dehors: à chaque fois, un usage strictement réglé du langage, une contrainte idéologique d'autant plus impérieuse qu'elle est douceuse, font pénétrer jusque dans les moindres ramifications du tissu social le règne absolu du lieu commun, imposent partout l'empire écoeurant du Même.

De l'humour noir à la drôlerie

Cet empire est particulièrement manifeste dans *Les Prétendants*, où la société rêvée par les aventuriers de l'idéal ne se distingue en rien, expérience faite, de la société qu'ils ont fuie. Ainsi, les dangers qu'ils ont affrontés, et ce désir qui les a animés, pendant leur errance dans le couloir obscur menant «de l'autre côté» – tout cela non seulement est vain, mais, pire encore, s'avère être une vaste manipulation dont les prétendants sont les acteurs malgré eux: entre les deux sociétés, des «accords patiemment négociés» existent en effet, qui règlent précisément la transhumance des prétendants, ainsi que leur utilité: ceux-ci servent à faire miroiter «la possibilité du bonheur» aux yeux des populations. Toute la belle énergie irrédentiste qui distingue les prétendants se retrouve asservie, finalement, à l'ordre social dont elle devait être la négation...

Mais pour une fois – pour la première fois, à vrai dire, de manière aussi insistante dans l'œuvre de Darbellay – toutes les chances ne sont pas du côté de l'ordre, de l'oppression sinistre. Dans *L'Ile* par exemple, cet ordre faisait l'objet d'une description ethnologique

impitoyable: pas d'intrigue, là, mais une suite de tableaux cliniques présentant des coutumes atroces. Avec *Les Prétendants*, le trait s'allège. Ainsi, la description des festivités pour l'anniversaire du gouverneur, qui occupe le centre du roman, suscite le sourire, parfois le ricanement, mais jamais elle ne fait froid dans le dos: après la vitrification de l'horreur, la satire du pouvoir; la drôlerie a succédé à l'humour noir, attestant que l'étau de l'oppression s'est desserré.

Des figures secourables

Peut-être cela vient-il du fait que les opposants à l'ordre, dans *Les Prétendants*, ne sont pas livrés entièrement à eux-mêmes – comme l'était Tania, par exemple, l'héroïne du *Ciel plié*. Tania est une sorte de sœur moderne de Gervaise Macquart. Comme l'héroïne de *L'Assommoir*, elle tente d'échapper à un ordre qui la broie; en vain, car le pire est toujours sûr. Or, tel n'est plus le cas du dernier roman de Claude Darbellay, où le prétendant dont le lecteur suit l'aventure est entouré de nombreuses figures amies. Ainsi, des femmes le secourent, et tombent amoureuses de lui, ou c'est un musicien qui l'aide à échapper à la traque dont il est l'objet et qui lui procure le moyen de repasser le couloir par lequel il était venu. Cette multiplication des figures secourables, autour du héros, fonde, à l'écart de la scène grotesque du pouvoir, une sorte de franc-maçonnerie où l'amour, la tendresse et la compassion font efficacement pièce au cynisme de l'ordre établi.

Presque un roman d'aventures

Or, c'est comme si ces foyers de chaleur humaine avaient réussi à réchauffer, non seulement les personnages qui se regroupent en cercle autour d'eux, mais le récit lui-même. Dans son avancée, l'œuvre de Claude Darbellay me paraît ainsi s'ouvrir progressivement vers ce qu'Yves Velan appelait un jour «la littérature bonnement consentie». D'abord, avec *L'Ile*, une forme savante,

escarpée, celle de la monographie ethnologique; puis, avec le passage de la nouvelle au roman, dans *Le Ciel plié*, une forme efficace, dynamique, celle du roman noir; enfin, avec *Les Prétendants*, l'acceptation d'une forme aimable, celle du roman d'aventures, qui renoue avec les plaisirs certains de nos premières lectures. Dans ce mouvement qui anime l'œuvre de Darbellay, la protestation de l'individu contre l'empire du Même n'a rien perdu de son tranchant. Mais cette protestation, c'est comme si elle faisait maintenant vœu de pauvreté, en acceptant de nouer des alliances filiales et fécondes avec les genres les plus simples, les plus humbles. Avec *Les Prétendants*, Claude Darbellay relève en somme le pari paradoxal de devenir un écrivain classique. Dans le trajet d'une œuvre rigoureuse et acérée, ce roman marque ainsi un moment de maturité et un tournant.

Jean Kaempfer

Claude Darbellay, *Les Prétendants*, Zoé, 1998, Genève, 140 pages.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

Sabine Estier (*se*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Jean Kaempfer

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: Jean-Yves Pidoux

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

site: <http://www.domainepublic.ch>